

ARRETE N°2024-682 du 24 mai 2024

LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire,

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Directeurs de police municipale;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2020-722 du 12/06/2020 relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des policiers municipaux ;

VU l'accord sur le plan du contrôle de légalité de la sous-préfecture en date du 06/02/2024, qui autorise la nomination dérogatoire de M. GOUDAUD Frédéric, dans le cadre d'emplois des Directeurs de Police Municipale au titre d'actes de bravoure ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 – Est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade de Directeur de police municipale :

- **GOUGAUD Frédéric**

ARTICLE 2 – La présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1^{er} juillet 2024, a une validité de 2 ans renouvelable deux fois, sur demande du fonctionnaire inscrit, un mois avant le terme de la validité de la liste :

- première réinscription à l'issue de deux années d'inscription : pour une 3^{ème} année
- deuxième réinscription à l'issue de trois années d'inscription : pour la 4^{ème} année.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera transmis pour publicité au centre de gestion de Loire-Atlantique.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'Ile Gloriette B.P. 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télécourcs citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Saint-Nazaire, le 24 mai 2024,



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Céline PAILLARD.